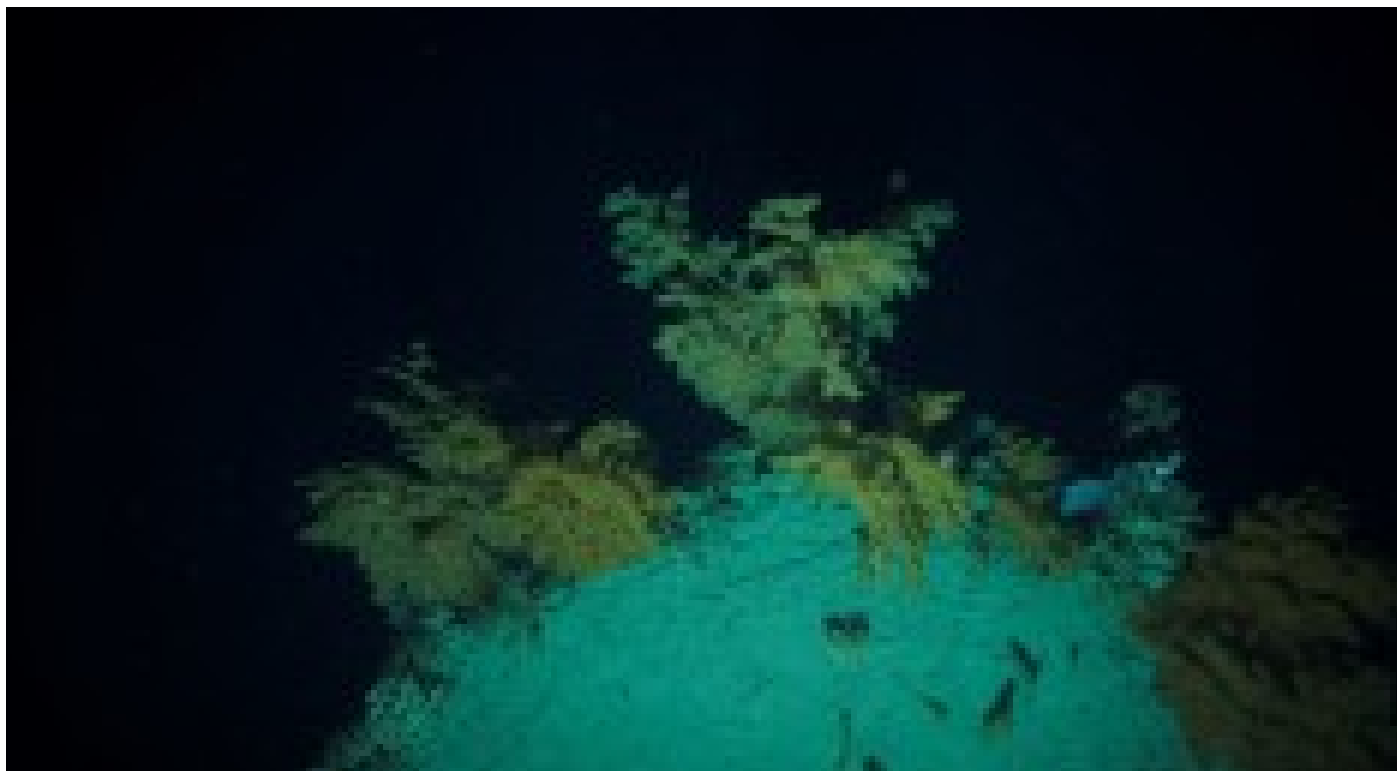
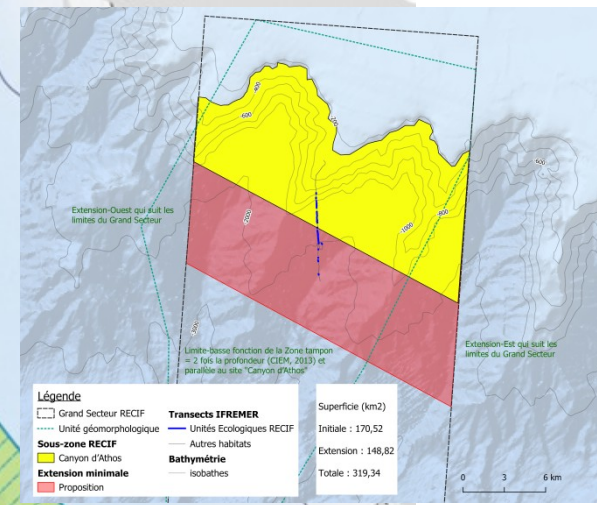
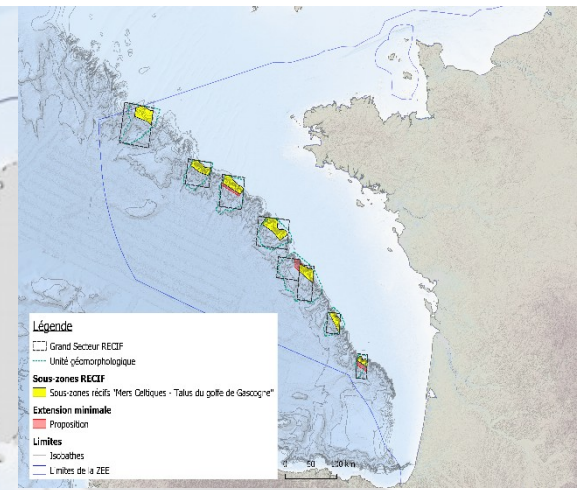
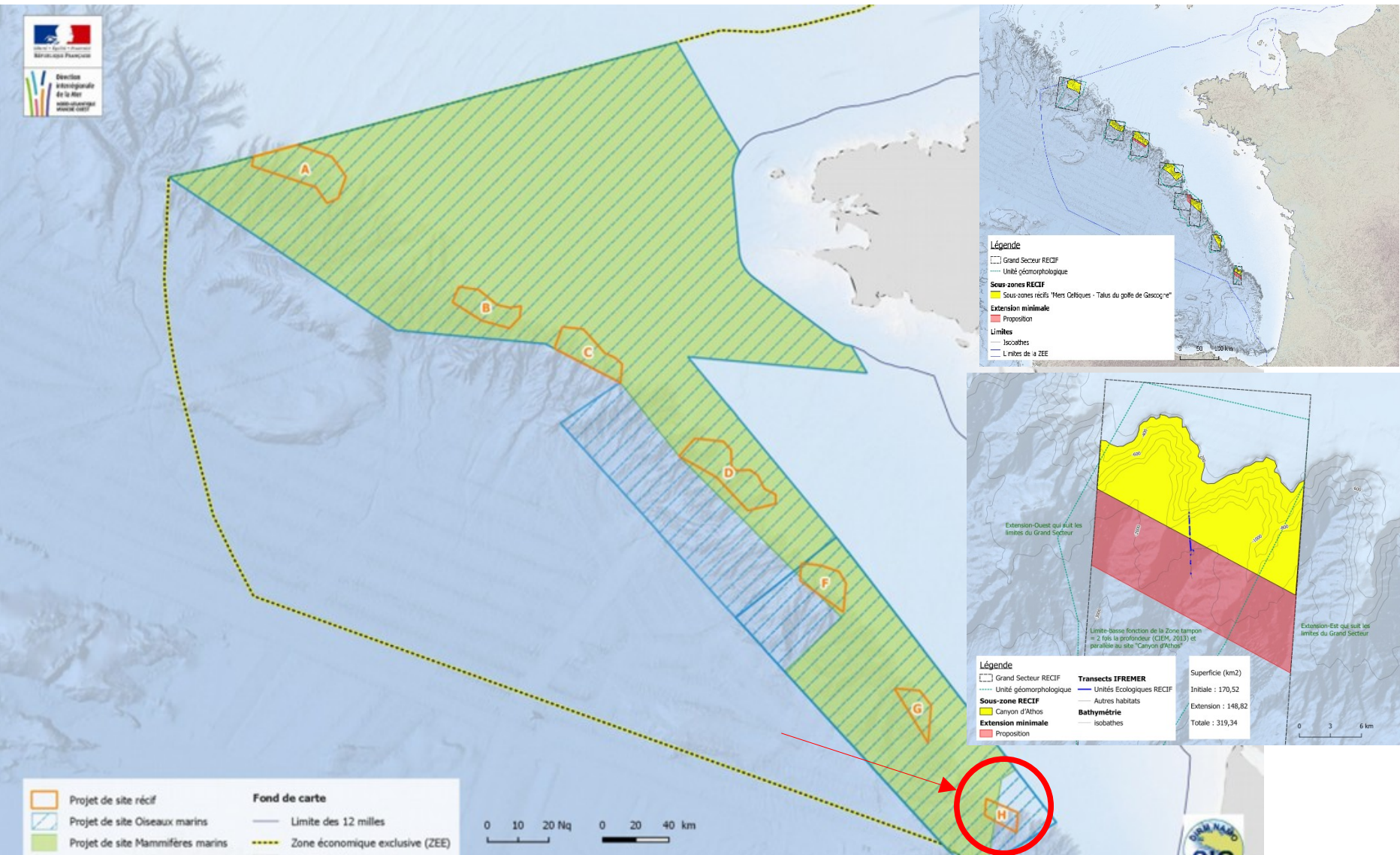


**PRÉSENTATION DU PROJET D'EXTENSION DU SITE
NATURA 2000
« MERS CELTIQUES ET TALUS DU GOLF DE GASCOGNE »
AU NIVEAU DE LA SOUS ZONE RÉCIF CANYON D'ATHOS**



Extension canyon d'Athos



A Projet de site récif
B Projet de site Oiseaux marins
C Projet de site Mammifères marins

Fond de carte
 Limite des 12 milles
 Zone économique exclusive (ZEE)



RAPPEL SUR LA PROCEDURE

- **Site concerné** : Zone spéciale de conservation pSIC regroupant les sous zones récifs, renommé en 2021 :
« FR5302016 Récifs du talus du Golfe de Gascogne. »
(directive habitat-faune-flore)

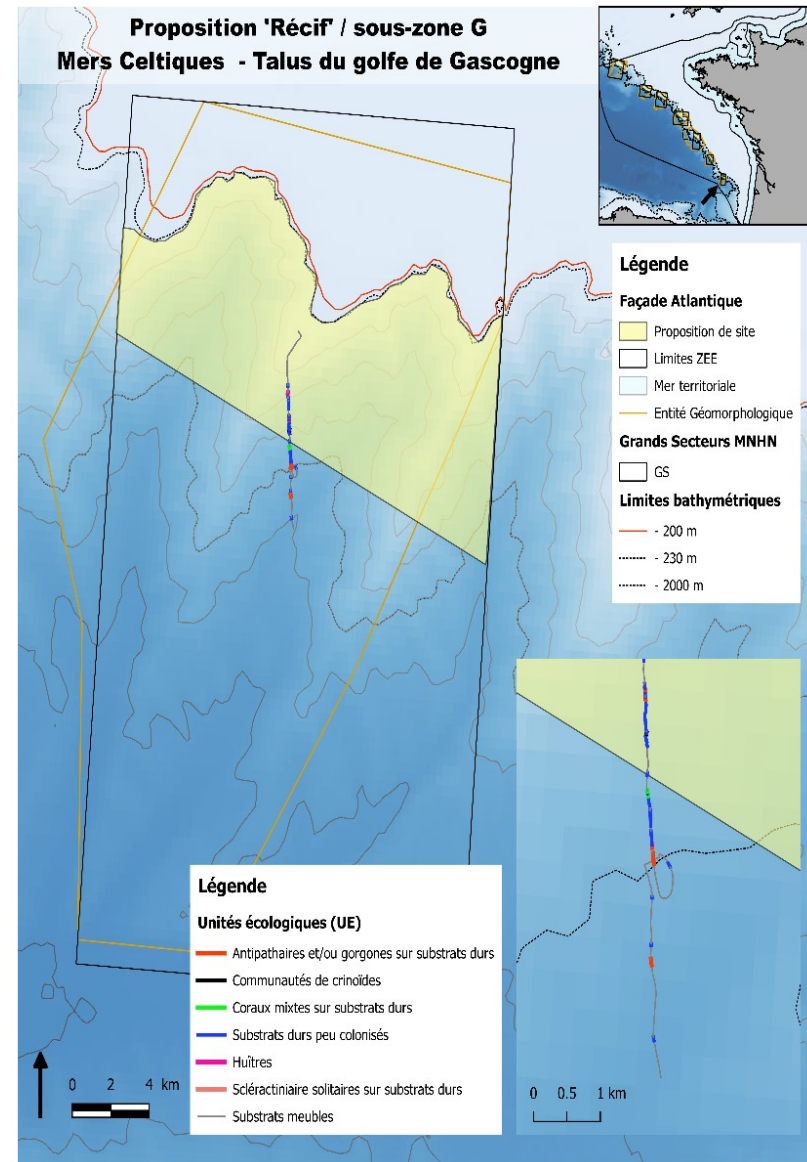
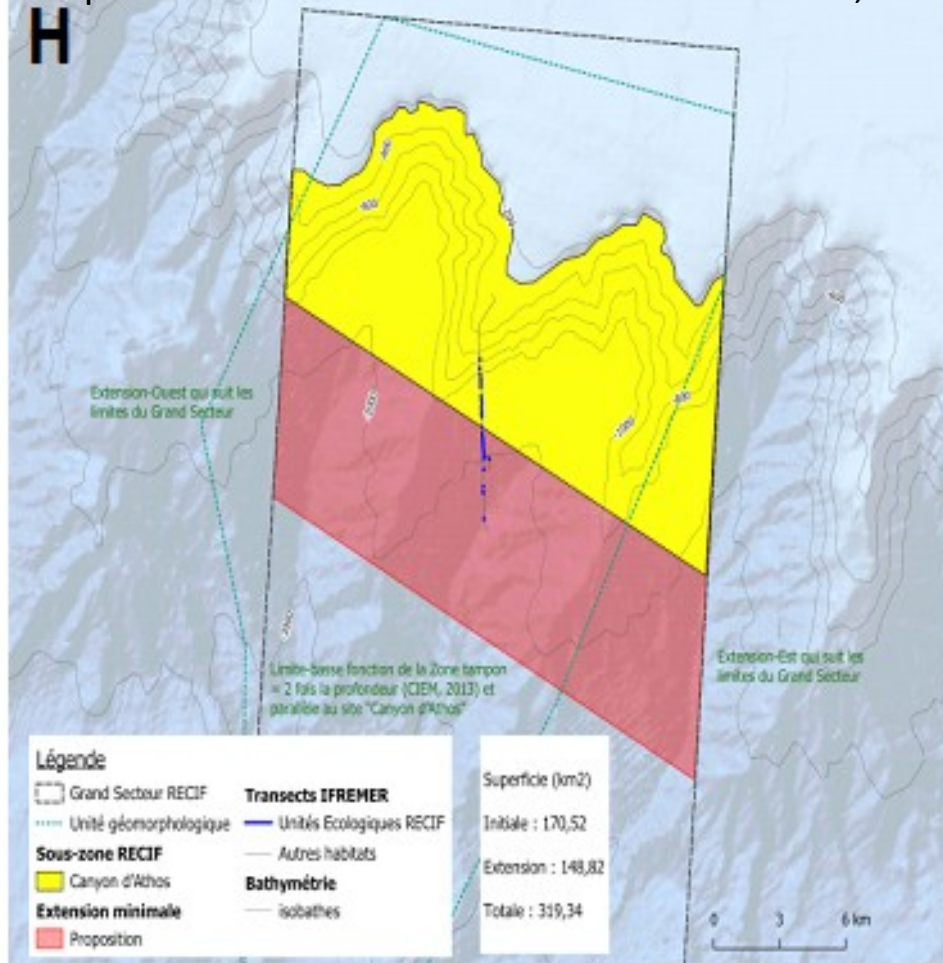
- **Base réglementaire** :
 - Code de l'environnement, notamment articles L 414-1 R.414-3 à R 414-7
 - Instruction du gouvernement du 15 juillet 2016 relative au processus de désignation des sites Natura 2000 complémentaires au-delà de la mer territoriale.



EXTENSION PROPOSÉE

- Insuffisance constatée pour la préservation des « antipathaires et gorgones sur substrats durs » et des « substrats durs peu colonisés ».
- Nécessité de prendre en compte les parties basses pour maintenir les fonctions écologiques.
- Proposition d'extension sur la limite sud de 148,82 km².

H



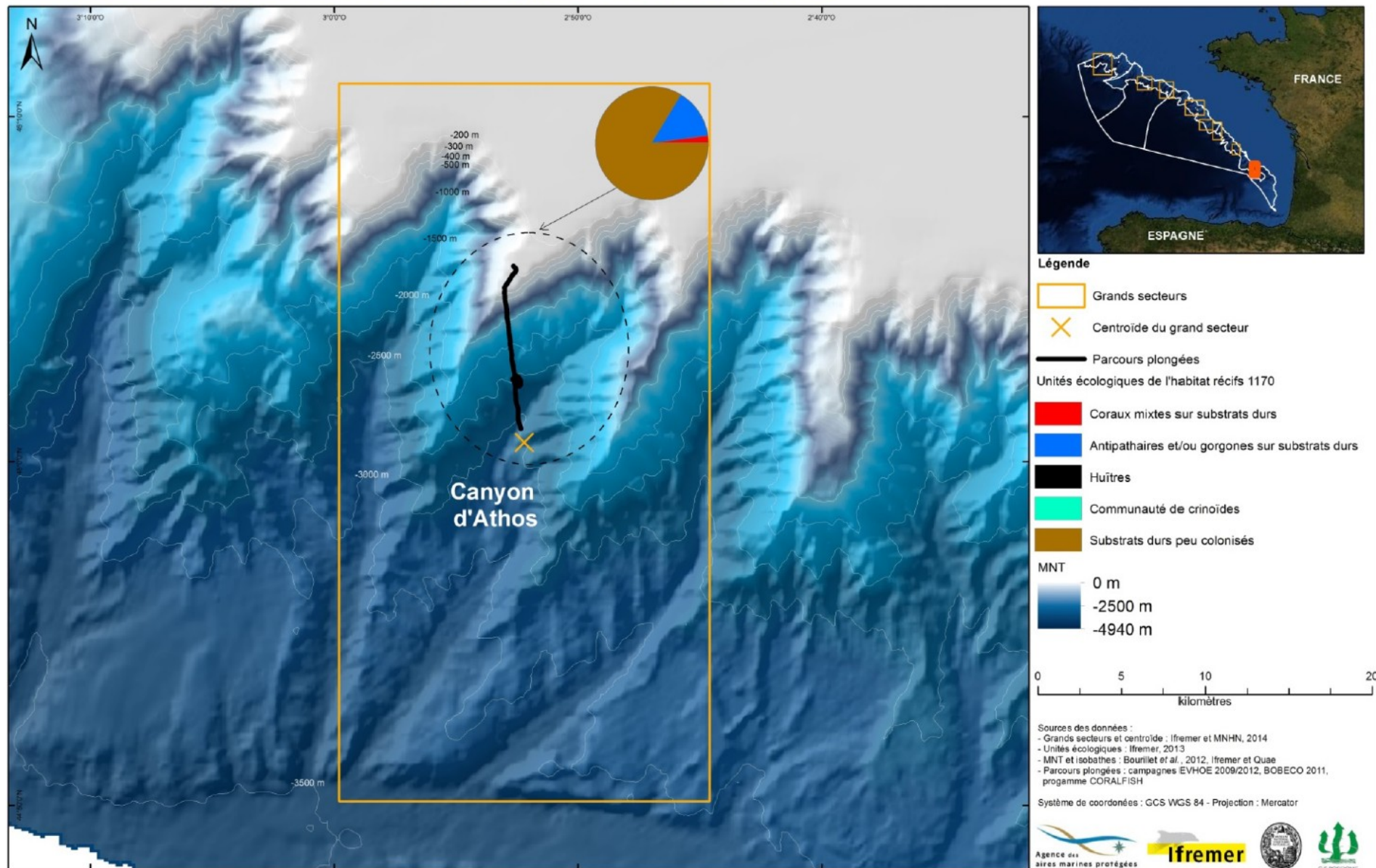
Source:
UMS PatriNat, IFREMER, AFB, DIRM NAMO, DIRM SA, DREAL Bretagne
Frontières des pays: GADM database (Global Administrative Areas)
Bathymétrie: EMODnet (European Marine Observation and Data Network)

Auteur:
Thibaut de Bettignies - UMS 2006 Patrimoine Naturel



IDENTIFICATION DES "GRANDS SECTEURS" D'INTÉRÊT DANS LA PARTIE FRANÇAISE DU GOLFE DE GASCOGNE

Grand secteur H - Représentation des unités écologiques 1170 des récifs explorés



ENJEUX DE PRÉSERVATION DU SECTEUR CANYON D'ATHOS

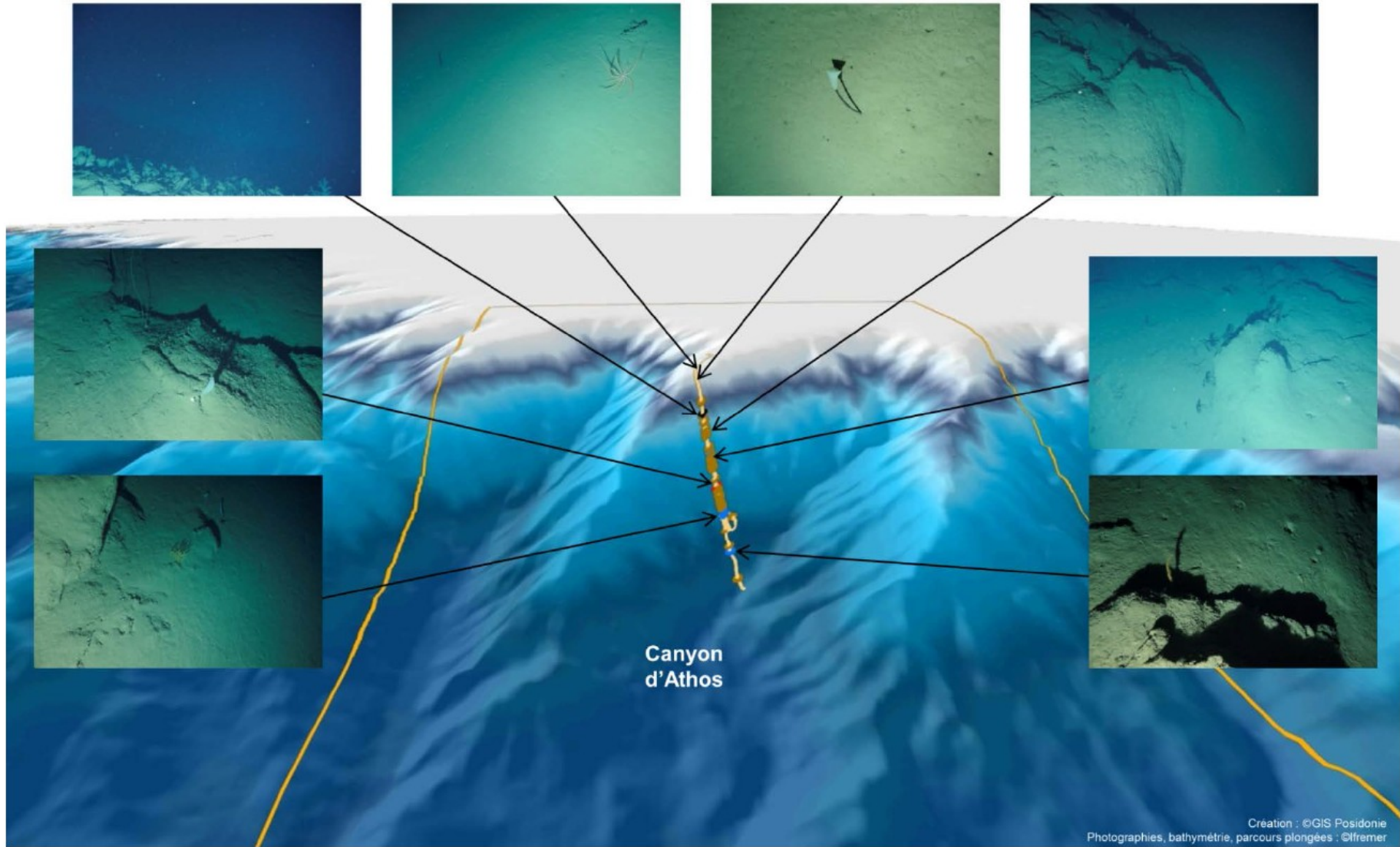


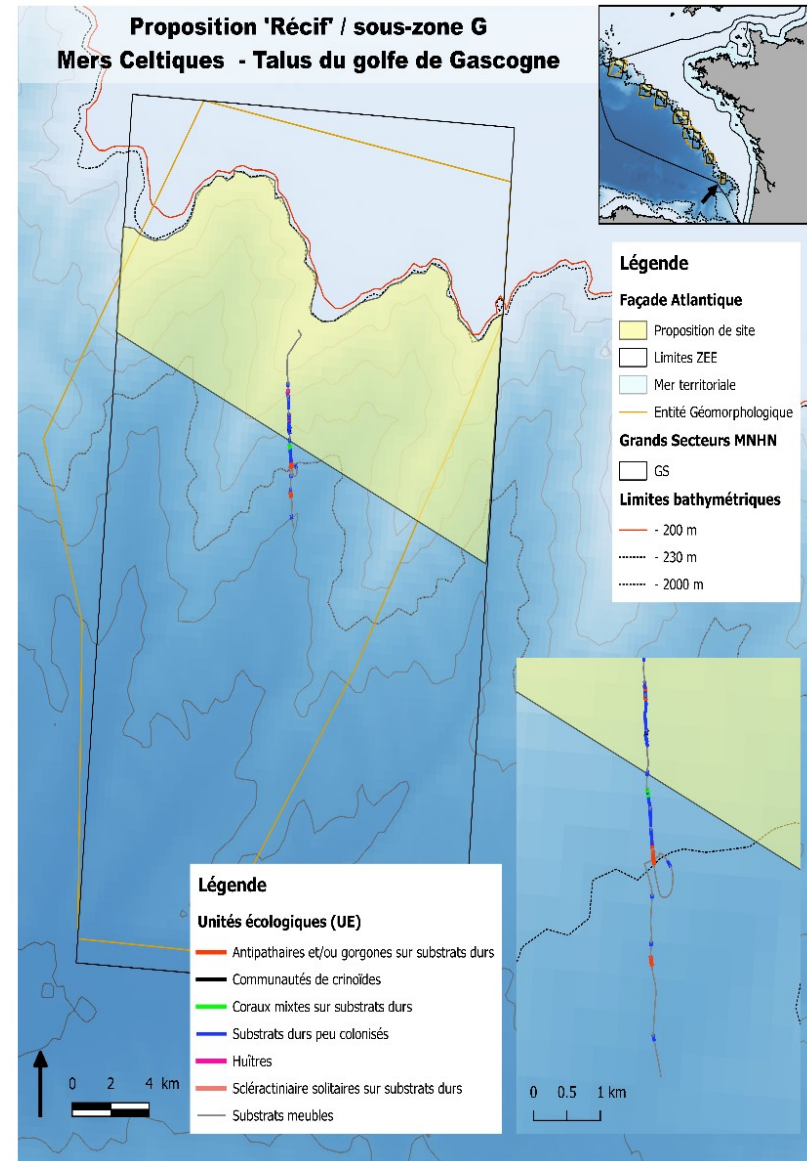
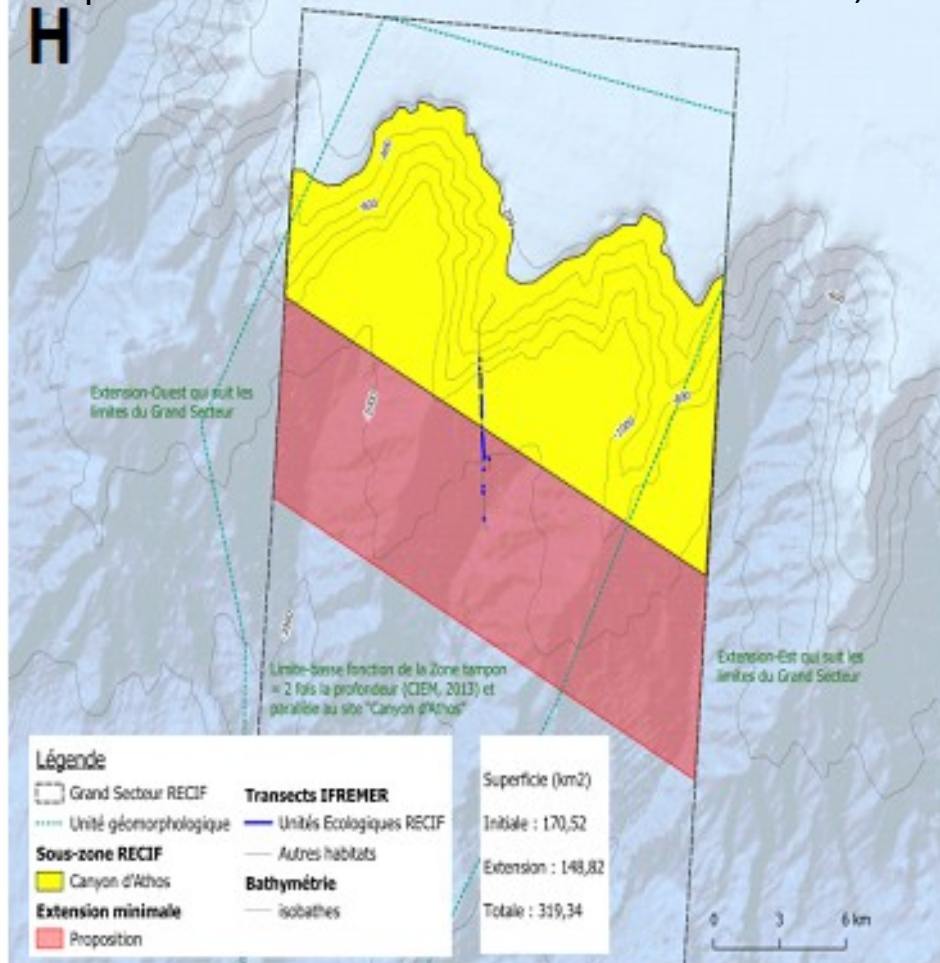
Figure 38 : Vue 3D illustrant les observations du canyon d'Athos (Goujard & Fourt, 2014)



EXTENSION PROPOSÉE

- Insuffisance constatée pour la préservation des « antipathaires et gorgones sur substrats durs » et des « substrats durs peu colonisés ».
- Nécessité de prendre en compte les parties basses pour maintenir les fonctions écologiques.
- Proposition d'extension sur la limite sud de 148,82 km².

H

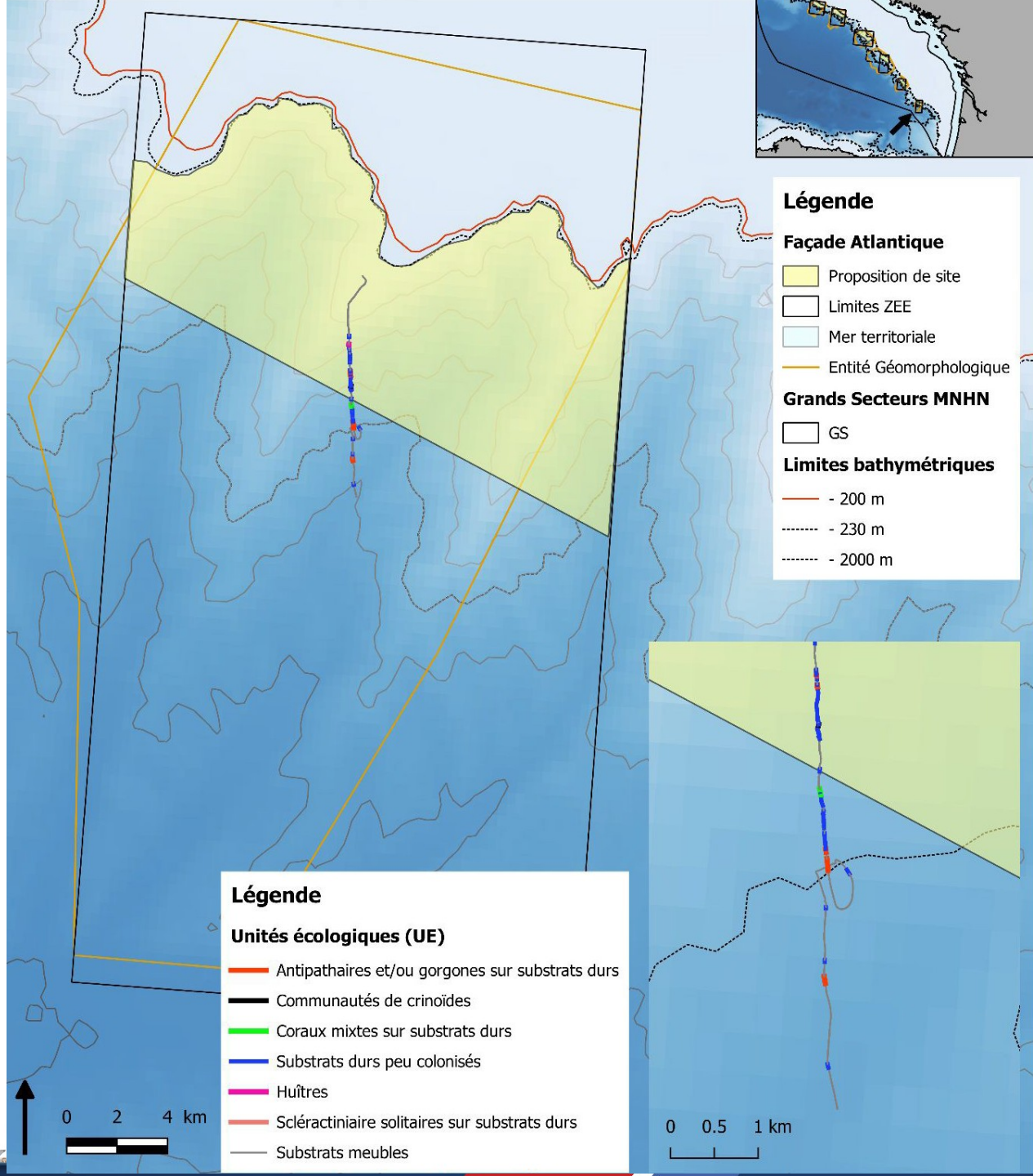


Source:
UMS PatriNat, IFREMER, AFB, DIRM NAMO, DIRM SA, DREAL Bretagne
Frontières des pays: GADM database (Global Administrative Areas)
Bathymétrie: EMODnet (European Marine Observation and Data Network)

Auteur:
Thibaut de Bettignies - UMS 2006 Patrimoine Naturel



EXTENSION PROPOSÉE :



PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS DE PÊCHE PROFESSIONNELLE

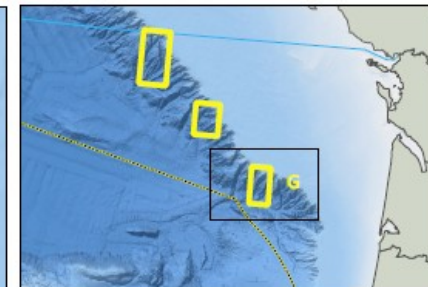
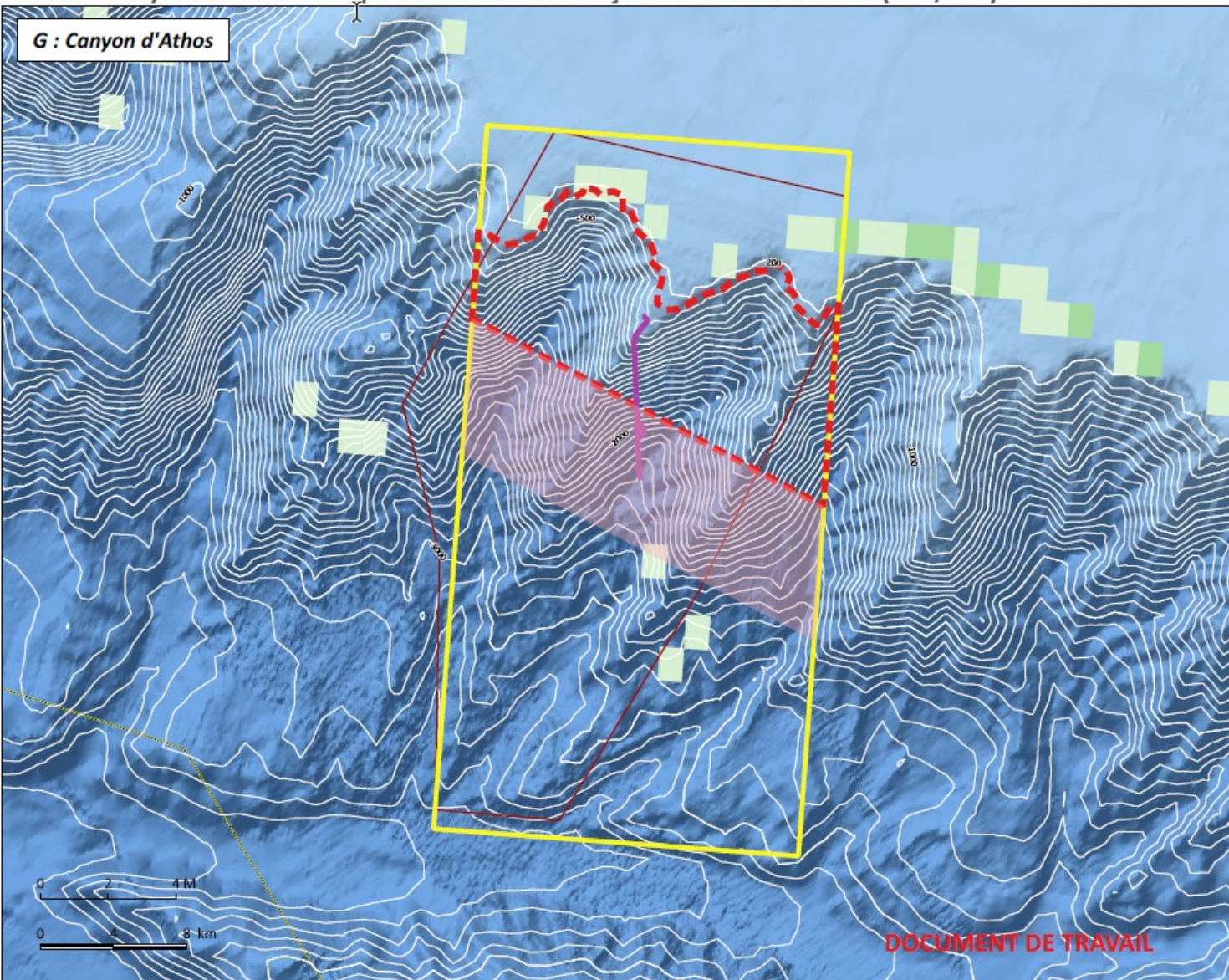


Natura 2000 au large : Projet d'extension du site Natura 2000 "Mers celtiques-Talus du Golfe de Gascogne" au niveau de la sous-zone récif canyon d'Athos

Analyse de l'activité de pêche des navires français aux chaluts de fond (OTB, PTB)*



G : Canyon d'Athos



- Unités géomorphologiques (1)
 - ▭ Secteur habitats initial (MNHN)
 - ▭ Proposition de site d'importance communautaire (2)
 - ▭ Proposition d'extension minimale (4)
 - Transects
 - ⋯ Limite de la zone économique exclusive
- Activité de pêche aux chaluts de fond : nombre d'heures de présence sur 2 années par maille d'un mille nautique (2019-2020) (3)**
- 5 - 10
 - 10 - 20
 - 20 - 50
 - 50 - 100
 - > 100

(1) : Source étude Ifremer, Habitat récif 1170 (2013),
(2) : Réalisée sur la base du grand secteur initial en suivant au plus près l'isobathe -230 mètres,
(3) : A partir des positions élémentaires de chaque navire, le temps de pêche est estimé pour chaque jour de présence dans une zone (maillée selon un carroyage de 1nq x 1nq), sur la base d'un seuil de vitesse moyen entre 2 points fixé à 4,5 noeuds,
(*) : Classification CSITEP - abréviations standard

DOCUMENT DE TRAVAIL



PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS DE PÊCHE PROFESSIONNELLE



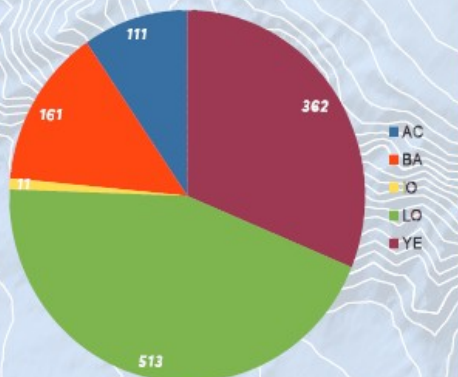
Natura 2000 au large : Projet d'extension du site Natura 2000 "Mers celtiques-Talus du Golfe de Gascogne" au niveau de la sous-zone récif canyon d'Athos

Analyse de l'activité de pêche des navires français aux arts dormants (FPO, GNS, GTN, GTR, LLD, LLS)*

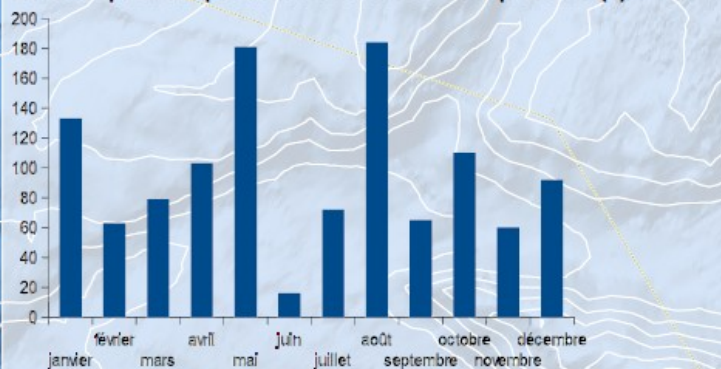


G : Canyon d'Athos

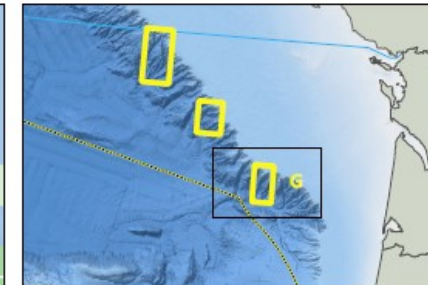
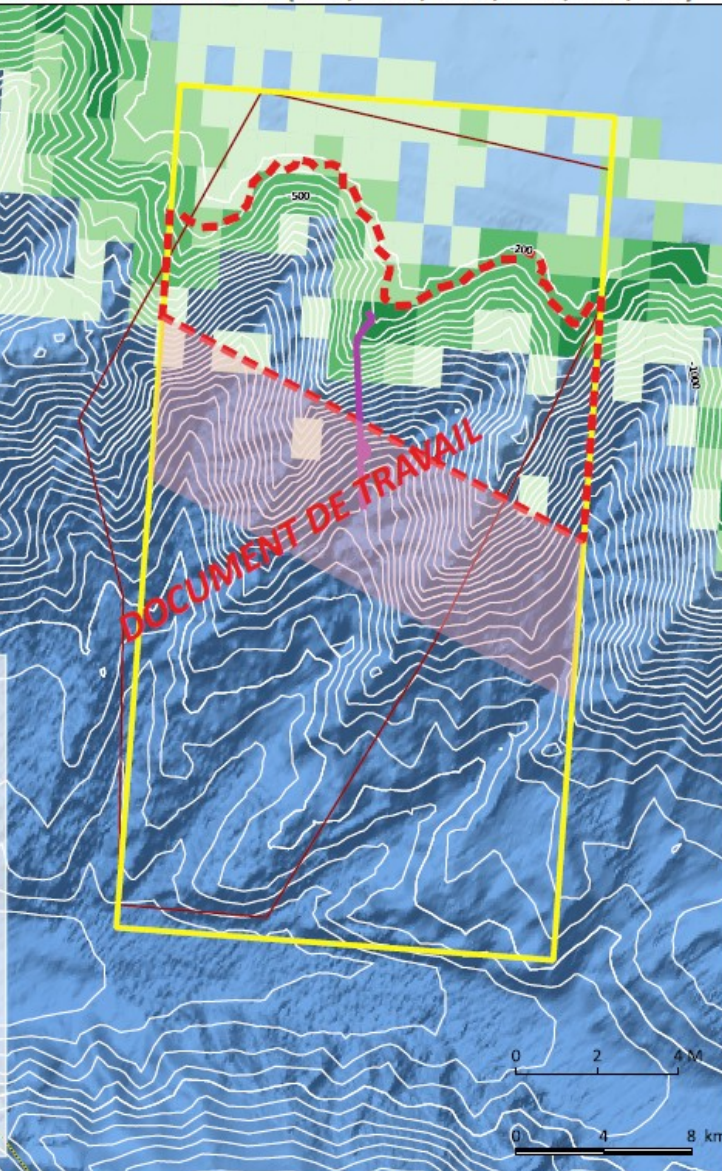
Répartition par quartier d'immatriculation de l'activité de pêche (nombre d'heures de présence) des navires français aux arts dormants (4)



Temporalité de l'activité de pêche des navires français aux arts dormants réalisée à partir des positions élémentaires de chaque navire (4)



(4) : A partir de la somme des positions élémentaires de chaque navire (nombre d'heures de présence), réalisée mensuellement (relevés VMS 2019-2020), à l'intérieur de la proposition de site d'importance communautaire et de la proposition d'extension minimale.



- Unités géomorphologiques (1)
- Secteur habitats initial (MNHN)
- ▤ Proposition de site d'importance communautaire (2)
- ▥ Proposition d'extension minimale (4)
- Transects
- Limite de la zone économique exclusive

Activité de pêche aux arts dormants : nombre d'heures de présence sur 2 années par maille d'un mille nautique (2019-2020) (3)

- 5 - 10
- 10 - 20
- 20 - 50
- 50 - 100
- > 100

(1) : Source étude Ifremer, Habitat récif 1170 (2013),
 (2) : Réalisée sur la base du grand secteur initial en suivant au plus près l'isobathe -230 mètres,
 (3) : A partir des positions élémentaires de chaque navire, le temps de pêche est estimé pour chaque jour de présence dans une zone (maillée selon un carroyage de 1nq x 1nq), sur la base d'un seuil de vitesse moyen entre 2 points fixé à 4,5 noeuds,
 (*) : Classification CSITEP - abréviations standard



PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS DE PÊCHE PROFESSIONNELLE



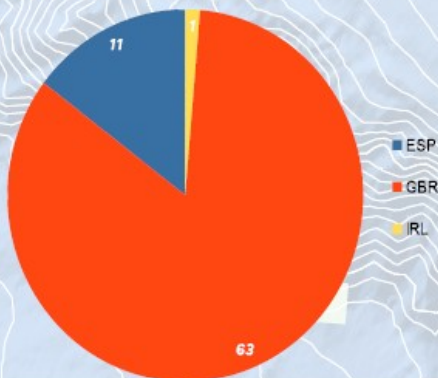
Natura 2000 au large : Projet d'extension du site Natura 2000 "Mers celtiques-Talus du Golfe de Gascogne" au niveau de la sous-zone récif canyon d'Athos

Analyse de l'activité de pêche des navires étrangers aux chaluts de fond (TBB, OTB, PTB)*

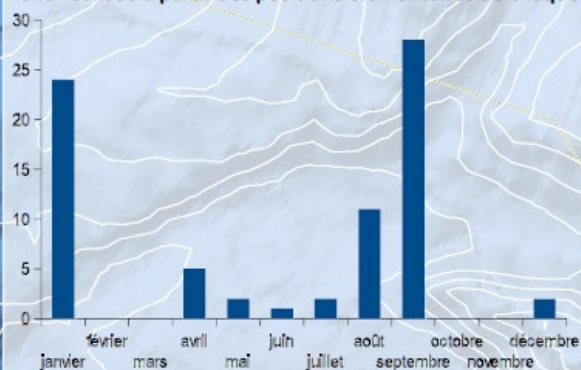


G : Canyon d'Athos

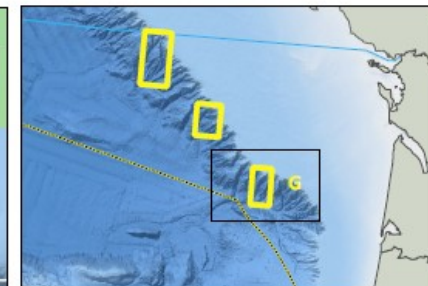
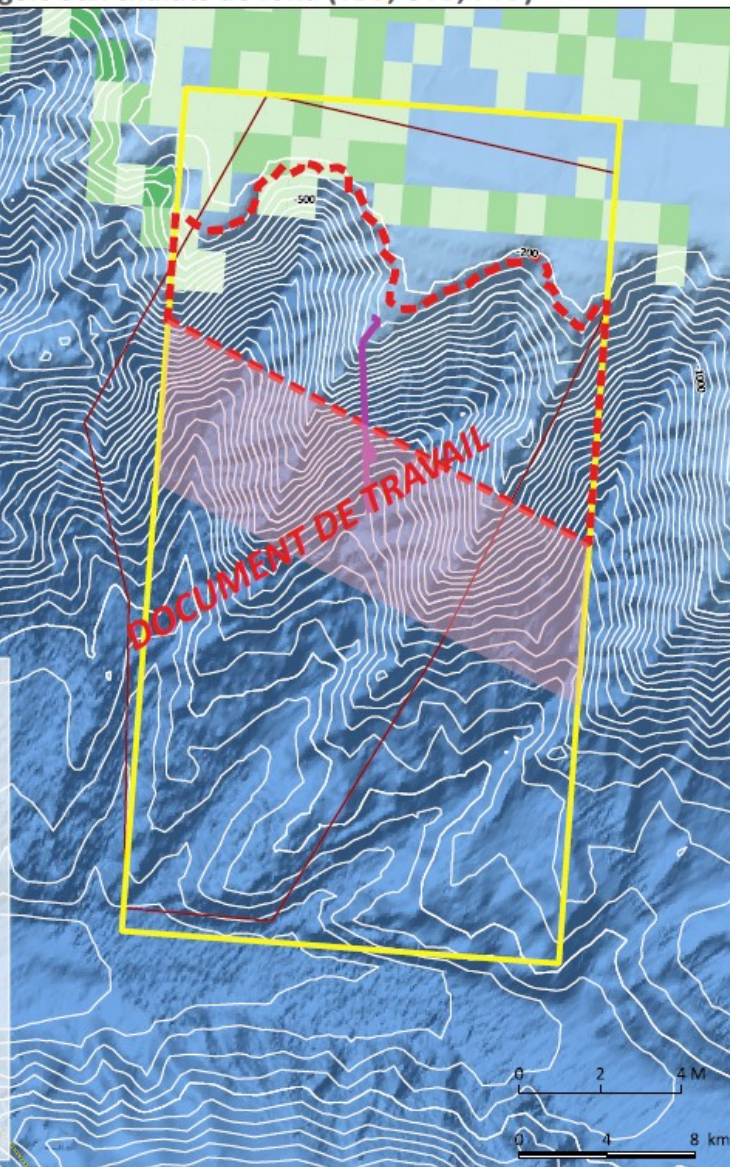
Répartition par quartier d'immatriculation de l'activité de pêche (nombre d'heures de présence) des navires étrangers aux chaluts de fond (4)



Temporalité de l'activité de pêche des navires étrangers aux chaluts de fond réalisée à partir des positions élémentaires de chaque navire (4)

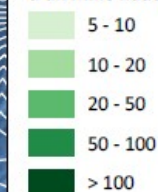


(4) : A partir de la somme des positions élémentaires de chaque navire (nombre d'heures de présence), réalisée mensuellement (relevés VMS 2019-2020), à l'intérieur de la proposition de site d'importance communautaire et de la proposition d'extension minimale.



- Unités géomorphologiques (1)
- Secteur habitats initial (MNHN)
- ▤ Proposition de site d'importance communautaire (2)
- ▥ Proposition d'extension minimale (4)
- Transects
- ⋯ Limite de la zone économique exclusive

Activité de pêche aux chaluts de fond : nombre d'heures de présence sur 2 années par maille d'un mille nautique (2019-2020) (3)



- (1) : Source étude Ifremer, Habitat récif 1170 (2013),
 (2) : Réalisée sur la base du grand secteur initial en suivant au plus près l'isobathe -230 mètres,
 (3) : A partir des positions élémentaires de chaque navire, le temps de pêche est estimé pour chaque jour de présence dans une zone (maillée selon un carroyage de 1nq x 1nq), sur la base d'un seuil de vitesse moyen entre 2 points fixé à 4,5 noeuds,
 (*) : Classification CSITEP - abréviations standard



PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS DE PÊCHE PROFESSIONNELLE



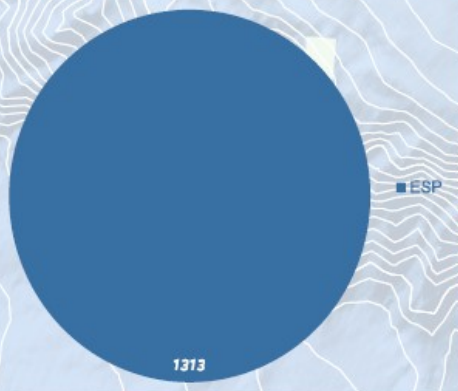
Natura 2000 au large : Projet d'extension du site Natura 2000 "Mers celtiques-Talus du Golfe de Gascogne" au niveau de la sous-zone récif canyon d'Athos

Analyse de l'activité de pêche des navires étrangers aux arts dormants (GNS, LLD, LLS)*

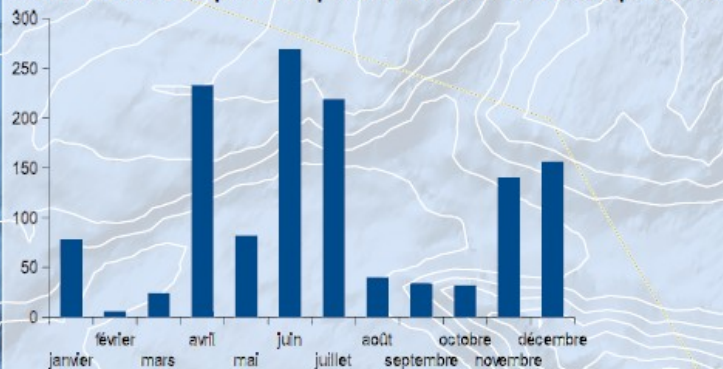


G : Canyon d'Athos

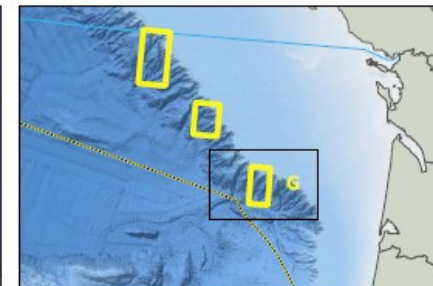
Répartition par quartier d'immatriculation de l'activité de pêche (nombre d'heures de présence) des navires étrangers aux arts dormants (4)



Temporalité de l'activité de pêche des navires étrangers aux arts dormants réalisée à partir des positions élémentaires de chaque navire

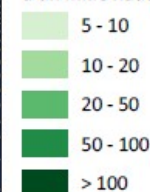


(4) : A partir de la somme des positions élémentaires de chaque navire (nombre d'heures de présence), réalisée mensuellement (relevés VMS 2019-2020), à l'intérieur de la proposition de site d'importance communautaire et de la proposition d'extension minimale.



- Unités géomorphologiques (1)
- Secteur habitats initial (MNHN)
- ▤ Proposition de site d'importance communautaire (2)
- ▥ Proposition d'extension minimale (4)
- Transects
- Limite de la zone économique exclusive

Activité de pêche aux arts dormants : nombre d'heures de présence sur 2 années par maille d'un mille nautique (2019-2020) (3)



- (1) : Source étude Ifremer, Habitat récif 1170 (2013),
 (2) : Réalisée sur la base du grand secteur initial en suivant au plus près l'isobathe -230 mètres,
 (3) : A partir des positions élémentaires de chaque navire, le temps de pêche est estimé pour chaque jour de présence dans une zone (maillée selon un carroyage de 1nq x 1nq), sur la base d'un seuil de vitesse moyen entre 2 points fixé à 4,5 noeuds,
 (*) : Classification CSITEP - abréviations standard

